



**BIENVENUE !**





# **Règlement de l'Union européenne contre la déforestation -**

**Se mettre en conformité avec l'aide de Rainforest Alliance**

# Programme du jour

- Accueil et introduction
- RDUE - Séance 1
- Déjeuner/pause
- RDUE - Séance 2
- Conclusion

## Quelles méthodes d'apprentissage va-t-on utiliser ?

- Présentations
- Discussions interactives et activités
- Pauses et animations
- Déjeuner
- Quiz final
- Commentaires

# Questions pratiques

- Repas et hébergement
- Équipements, sécurité et règles
- Espace d'apprentissage, affiches et places assises

# Que va-t-on étudier aujourd'hui ?



1. **Qu'est-ce que le RDUE**, à quelles cultures s'applique-t-il, en quoi le RDUE est pertinent selon tel ou tel secteur et pourquoi RA propose une solution RDUE aux titulaires de certificats.

2. **Qu'est-ce que le RDUE implique pour les titulaires de certificat**, quelles informations seront partagées si les TC optent pour le RDUE et comment est-ce que le RDUE interagit avec la Norme pour l'agriculture durable.

3. **Comment opter pour le RDUE** au travers de la RACP et donner son consentement vis-à-vis du partage de données.

# Programme du jour

- Comprendre le RDUE
- Rôle du Titulaire de Certificat
- La Norme pour l'Agriculture Durable et le RDUE
- Nouvelles exigences auto-déterminées
- Audit du RDUE
- Partage des données
- Adhérer au RDUE sur RACP

## Objectif d'apprentissage 1 - Expliquer ce que le RDUE représente

La nouvelle législation garantira que **certains biens essentiels placés sur le marché de l'UE ne contribueront plus à la déforestation ni à la dégradation des forêts dans l'UE et ailleurs dans le monde**. Étant donné que l'UE est une économie majeure et grande consommatrice de ces produits de base, cette étape **contribuera à mettre un terme à une part considérable de la déforestation et de la dégradation des forêts** à l'échelle mondiale et partant, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la perte de biodiversité.

[https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip\\_22\\_7444](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_22_7444)



## Règlement de l'Union européenne contre la déforestation -

Les nouvelles législations visent à :

- éviter que les produits concernés que les Européens achètent, utilisent et consomment contribuent à la déforestation et à la dégradation des forêts à l'échelle européenne et mondiale ;
- réduire les émissions de CO<sub>2</sub> causées par la consommation et la production européennes des produits concernés, d'au moins 32 millions de tonnes métriques par an ;
- lutter contre tous les types de déforestation engendrés par l'expansion agricole pour produire des biens entrant dans le champ d'application du Règlement, ainsi que la dégradation des forêts.

# Produits du champ d'application

7 produits et produits de base :



Huile de palme +  
dérivés



Bois et  
produits  
forestier  
s



Caoutchouc



Soja



Cacao



Café



Bovins  
et cuir

# Quel est le champ d'application du RDUE ?

## Champ d'application du Règlement

Le règlement exige que les entreprises européennes **et** non européennes qui importent et exportent certains produits de base vers/depuis l'UE fournissent des preuves quant au respect des exigences qu'il contient.

Pour qu'un produit soit considéré comme étant « zéro déforestation » au titre du RDUE, il faut prouver que celui-ci n'a pas été produit sur des terres ayant fait l'objet d'une déforestation ou d'une dégradation forestière après le 31 décembre 2020.

## Les critères d'accès au marché européen pour les produits de base

1. Les produits doivent respecter la définition du terme « **zéro déforestation** » telle que donnée dans le règlement ;
2. Les produits doivent être **fabriqués conformément à la législation en vigueur** dans le pays de production ;
3. Les produits doivent être couverts par une déclaration de diligence raisonnable (modèle de déclaration dans l'Annexe II).

## Critère 1 : Déforestation et dégradation de forêt

- Les forêts sont des terres de plus de 0,5 hectare avec un couvert arboré de plus de 10 % qui, dans leur majorité, ne sont pas utilisées à des fins d'agriculture ou d'urbanisation.
- La déforestation est la conversion d'une forêt pour un autre usage foncier ou la réduction à long terme du couvert arboré, le faisant passer sous le seuil des 10 %.
- La dégradation des forêts est une réduction du couvert arboré ou du stock de carbone emmagasiné par la forêt.
- Pour qu'un produit soit considéré comme étant « zéro déforestation » au titre du RDUE, il faut prouver que celui-ci n'a pas été produit sur des terres ayant fait l'objet d'une déforestation ou d'une dégradation forestière après le 31 décembre 2020.

## Critère 2 : Législation locale

- Le produit de base doit être produit en stricte conformité avec le cadre législatif prévalent du pays où il est produit.
- Il peut s'agir (entre autres) des :
  - Droits d'utilisation des terres ;
  - Droits des tiers ;
  - Protections environnementales ;
  - Législations commerciales et douanières.

## Critère 3 : Diligence raisonnable et traçabilité

L'obligation de **diligence raisonnable** est associée à un mécanisme d'**interdiction d'accès au marché**.

- L'obligation de diligence raisonnable pour toutes les entreprises qui vendent certains produits sur le marché européen ou les exportent depuis l'UE.
- Seuls les produits « zéro déforestation » et légaux sont autorisés à être importés/exportés du marché européen.





### Exigences strictes de traçabilité

- Pour chaque cargaison, les entreprises doivent fournir les coordonnées de géolocalisation à six décimales de toutes les parcelles de terrain où les produits ont été produits - Polygones obligatoires pour les parcelles de plus de 4 hectares.

# RDUE & Rôles et responsabilités dans la chaîne de valeur - Exemple

■ Absence de responsabilité légale en vertu du RDUE

■ Responsabilité légale en vertu du RDUE

Rôle	Producteur 	Non UE Transformateur 	Opérateur 	Négociant 
Exemple	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un producteur de grains de café</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un transformateur de grains de café (p. ex., un moulin) en dehors de l'UE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une entreprise de négoce et de transport de café</li> <li>Un fabricant de café importateur de cacao (torréfacteur)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un distributeur de café</li> <li>Un détaillant qui vend du café</li> </ul>
Exigences du RDUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'assure de la conformité des produits</li> <li>Fournit les informations requises par les opérateurs et les grands négociants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assure la transparence de la chaîne d'approvisionnement</li> <li>Les transformateurs sont tenus de séparer les produits exempts de déforestation des autres produits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Interdiction légale</b> de mettre des produits sur le marché de l'UE si les conditions ne sont pas remplies :               <ul style="list-style-type: none"> <li>Sans déforestation</li> <li>Produit conformément à la législation du pays producteur</li> <li>Couvert par une déclaration de diligence raisonnable</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les grands négociants<sup>2)</sup> doivent respecter les <b>mêmes obligations</b> que les opérateurs</li> <li>Les autres négociants (PME<sup>2)</sup> sont tenus de collecter les :               <ul style="list-style-type: none"> <li>Informations sur le fournisseur/l'acheteur</li> <li>Numéros de référence des déclarations de diligence raisonnable</li> </ul> </li> </ul>



## Rôle du Titulaire de Certificat d'Exploitation Agricole : collecter des preuves

Bien que les producteurs ne soient légalement pas tenu de fournir des preuves à l'UE, il est attendu qu'ils puissent aider les entreprises à rassembler des preuves :

- Coordonnées géographiques à 6 décimales pour toutes les parcelles agricoles
- Polygones pour les parcelles agricoles supérieures à 4ha
- Justificatifs de paiement de toutes les frais, redevances, taxes et charges applicables

## Rôle du Titulaire de Certificat d'Exploitation Agricole : prendre de mesures

En plus de partager certaines informations, les gestionnaires de l'exploitation doivent instaurer des mesures de prévention et de lutte contre les éventuels cas de corruption (y compris les pots-de-vin et l'extorsion), de fraude et de népotisme, par :

- Une déclaration écrite communiquée aux membres du groupe/travailleurs ainsi qu'aux partenaires de la chaîne d'approvisionnement ;
- La formation de la Direction et des travailleurs/membres du groupe pour les sensibiliser à toutes les formes de corruption, au moins une fois par an ;
- La prise de mesures permettant de prévenir et de remédier aux cas détectés.

## Rôle du Titulaire de Certificat d'Exploitation Agricole : Coûts et responsabilités

- Dans le cadre du processus de certification Rainforest Alliance, la responsabilité de collecter et de soumettre leurs géodonnées incombe aux titulaires de certificats agricoles.
- Rainforest Alliance encourage **fortement** les entreprises à fournir une aide financière ou autre pour aider les TC d'exploitation agricole pour la collecte de ces géodonnées.

# Zones d'alignement

Heureusement, le RDUE est déjà étroitement aligné sur l'approche intégrée dans notre programme de certification, avec quelques petites différences toutefois cruciales entre les exigences dans les deux.

	<b>RDUE</b>	<b>Certification Rainforest Alliance</b>
<b>Champ d'application</b>	Bovins, bois, huile de palme, soja, caoutchouc, cacao et café (y compris les produits dérivés)	<b>Café et cacao</b>
<b>Définition de forêt</b>	<b>Définition de la FAO</b>	<b>Définition de la FAO</b>
<b>Exigence en matière de déforestation</b>	Interdit l'importation, l'exportation et la vente de produits provenant de terres déforestées	Interdit la déforestation dans les exploitations agricoles certifiées Rainforest Alliance
<b>Date limite pour la déforestation</b>	<b>31 décembre 2020</b>	<b>1er janvier 2014</b>
<b>Légalité</b>	Les produits doivent être fabriqués conformément à la législation en vigueur dans le pays de production	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les titulaires de certificats doivent se conformer aux lois applicables dans le cadre de la norme d'agriculture durable 2020 de Rainforest Alliance.</li> <li>• Les exploitants agricoles doivent avoir le droit légal ou légitime d'utiliser la terre</li> </ul>
<b>Évaluation des risques</b>	<b>Évaluation des risques</b> réalisée par les entreprises dans le cadre de leur devoir de vigilance	<b>Évaluations des risques</b> menées par Rainforest Alliance sur la déforestation + l'empiètement dans les aires protégées

# Principales différences

Nos équipes d'experts s'efforcent actuellement de remédier aux divergences suivantes entre les exigences du RDUE et celles de notre programme de certification.

	RDUE	Certification Rainforest Alliance
<b>Traçabilité</b>	Les lots de produits doivent être <b>reliés aux coordonnées GPS de l'unité agricole</b> où ils ont été produits	<b>La traçabilité jusqu'à l'exploitation agricole ou au groupe</b> est possible (y compris les données sur l'identification des volumes conservés), mais elle n'est pas obligatoire
<b>Exemptions</b>	<b>Pas d'exonérations</b>	<b>Conversion mineure</b> à des fins agricoles autorisée dans des circonstances limitées
<b>Exigences en matière de géodonnées</b>	<b>Coordonnées GPS</b> de toutes les parcelles agricoles	Géodonnées d'au moins 1 unité agricole par <b>exploitation</b> , en vue d'atteindre progressivement toutes les <b>unités agricoles ayant des cultures certifiées</b> .
	<b>Polygones pour parcelles agricoles &gt; 4ha</b>	<b>Polygones pour toutes les unités agricoles</b> , en commençant progressivement avec un minimum de 10 % des fermes dans un groupe
	<b>6 chiffres décimaux pour les coordonnées GPS</b> de l'exploitation agricole	<b>4 chiffres décimaux</b> pour les coordonnées GPS de l'exploitation agricole

N°	Exigence supplémentaire	Certification de groupe			Certificati on individuell e
		Petites exp. agricoles	Grandes exp. agricoles	Direction du groupe	PETITES/ GRANDES
RDUE 1	Polygones disponibles pour toutes les parcelles de 4 hectares et plus. Points de géolocalisation disponibles pour toutes les autres parcelles.		✓	✓	✓
RDUE 2	Les données de géolocalisation pour les points et les polygones doivent comprendre 6 décimales.		✓	✓	✓
RDUE 3	La direction met en place des mesures de prévention et de traitement des éventuels cas de corruption (dont les pots-de-vin et l'extorsion), de fraude et de népotisme au travers de : - une déclaration publique par écrit transmise aux membres du groupe/travailleurs et partenaires concernés de la chaîne d'approvisionnement SA-P-SD-2-V1 4 - la formation de la direction et des travailleurs/membres du groupes au moins une fois par an pour les sensibiliser aux différentes formes de corruption potentielle - mesures permettant d'éviter et de remédier aux cas de corruption		✓	✓	✓
			✓	✓	✓
RDUE 4	La Direction fournit des preuves du paiement de tous les frais, redevances, taxes et autres charges applicables tels qu'exigés par les législations et réglementations locales.				



# Adhérer au RDUE sur RACP

À partir du **15 janvier 2024**, les agriculteurs pourront utiliser la plateforme de certification Rainforest Alliance (RACP) pour obtenir des certificats de certification spécifiques qui s'alignent sur les exigences du RDUE.

## 1. Nouvelles exigences auto-déterminées

- Relatives aux géodonnées (RDUE 1-2)
- Exigences supplémentaires relatives à la légalité (RDUE 3)

## 2. Conversion des terres

- Les titulaires de certificat agricole qui choisiront ces critères pourront continuer à utiliser notre allocation actuelle pour la « conversion minimale des terres à des fins agricoles (voir le chapitre 6 de l'[annexe : Environnement](#)) » à la date butoir du RDUE.



# Partage des données

En choisissant d'adhérer aux exigences du RDUE, les TC d'exploitation agricole autorisent Rainforest Alliance à :

- Vérifier la **qualité** de leurs **géodonnées** par rapport aux exigences auto-sélectionnées du RDUE ;
- **Partager** leurs **géodonnées, évaluations des risques de déforestation** et **informations de conformité** concernant les exigences auto-déterminées du RDUE ainsi que les exigences de la norme RA2020 SAS qui sont déjà alignées sur le RDUE,

...avec les acheteurs (directs et indirects) dans leur chaîne d'approvisionnement d'après les **transactions** enregistrées sur **MultiTrace**.



# Audit du RDUE - Comment ça marche ?

L'audit sur la conformité avec le RDUE sera axé sur les exigences suivantes :

- 1. Champ d'application** (Café et cacao)
- 2. Date limite pour la déforestation**
- 3. Légalité**
- 4. Exigence concernant la déforestation et l'évaluation des risques**
- 5. Traçabilité**
- 6. Exemptions**
- 7. Exigences en matière de géodonnées**

## Pour les entreprises dont la chaîne d'approvisionnement inclut le cacao et le café :

À partir du **15 janvier 2024**, les entreprises dont les chaînes d'approvisionnement incluent du cacao et/ou du café devront choisir si elles souhaitent recevoir une sélection de données et d'analyses de la part de Rainforest Alliance afin de les aider dans leur mise en conformité avec certaines exigences du RDUE.

Les acteurs de la chaîne d'approvisionnement accèdent aux données Rainforest Alliance pour se mettre en conformité avec le RDUE. Les acteurs de la chaîne d'approvisionnement doivent :

- effectuer les transactions aux niveaux de traçabilité Identité préservée (IP) ou Identité préservée Mixte dans le système de traçabilité Rainforest Alliance.

- se soumettre à un audit portant sur les exigences IP ou IP mixte.

- être en mesure d'accéder aux évaluations des risques de déforestation et aux données de géolocalisation des achats IP/IP mixte des titulaires de Certificat d'Exploitation Agricole pour lesquels ces données sont disponibles

# Calendrier

2024

15 janvier  
Les exploitants agricoles peuvent sélectionner dans RACP les critères alignés sur les exigences du RDUE

31 juillet  
Les acteurs de la chaîne d'approvisionnement accèdent aux données de la chaîne d'approvisionnement

30 décembre  
Le RDUE entre en vigueur

# Quiz final

- Tester les connaissances acquises et veiller à ce que les informations clés aient bien été transmises
- Tester davantage RA que les participants qui ont un accès illimité pour réaliser le test sur RALN
- Améliorer nos formations
- Débloquer un certificat disponible après validation du quiz
- Durée : 20 min
- Score de réussite : 8/10
- Nombre d'essais illimité sur le RALN

# Manuel d'utilisateur RACP

[Manuel d'utilisation de RACP pour les titulaires de certificat d'exploitation agricole](https://knowledge.rainforest-alliance.org/docs/racp-user-manual-for-farm-certificate-holders?highlight=racp%20eudr)

:

<https://knowledge.rainforest-alliance.org/docs/racp-user-manual-for-farm-certificate-holders?highlight=racp%20eudr>

Section 4.7 pour le RDUE

# Récapitulatif : Les « pourquoi » et les « comment » du RDUF

**Objectif :** Lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts en atténuant l'impact de la consommation européenne.

**Comment :** Exigences strictes à l'égard des entreprises qui vendent des produits du cacao et du café sur les marchés européens ou qui les exportent depuis l'UE.

## Obligation de diligence raisonnable

Les produits doivent présenter un faible risque de déforestation et être fabriqués conformément à la législation en vigueur dans le pays de production.

## Traçabilité stricte

Les coordonnées GPS précises pour toutes les parcelles agricoles (polygones > 4 ha) du lieu de production du produit doivent être fournies pour chaque lot/cargaison.

Opérationnalisation au travers de la « déclaration de diligence raisonnable »  
À télécharger depuis le portail d'informations de l'UE.

## Récapitulatif : « Ce que le RDUE implique concrètement pour les Titulaires de certificat d'exploitation agricole »

La norme RA bénéficie déjà d'un bon alignement sur les exigences du RDUE

- RA ajoute quatre exigences auto-déterminées en ce qui concerne les éléments de notre norme qui ne sont pas encore complètement alignés.
- L'adhésion aux exigences auto-déterminées est entièrement volontaire
- La proposition vis-à-vis du RDUE est entièrement intégrée dans le processus de certification de RA
- Le processus de conformité avec le RDUE respecte les étapes habituelles de la préparation des agriculteurs
- Le site de RA affichera une liste publique des titulaires de certificat qui sont des fournisseurs ayant ajouté à leur certification une conformité avec le RDUE
- Si un TC d'exploitation agricole ne respecte pas les exigences complémentaires vis-à-vis du RDUE, sa certification ne risque pas de lui être enlevée à partir du moment où il respecte les autres exigences de la norme
- Rainforest Alliance partage les informations des TC d'exploitations agricoles en leur nom avec les acheteurs directs ou indirects

## « Semer les graines »



Les entreprises sont responsables de leur conformité avec le RDUE, mais les exploitants agricoles peuvent aussi anticiper les besoins de leurs acheteurs :

- 1. Dialogue ouvert avec les clients**
- 2. Collecte de géodonnées**
- 3. Clarification des avantages de la certification**



## Récapitulatif : Avantages inclus de la certification de Rainforest Alliance

Le programme de certification de Rainforest Alliance inclut un ensemble d'outils et de systèmes qui fournissent aux entreprises les informations complémentaires dont elles ont besoin pour se mettre en conformité avec le RDUE :

- Processus d'évaluation des risques de déforestation appuyé par un audit
- Accès aux **bases de données exclusives de RA sur les strates forestières** pour les pays à haut risque
- **Traçabilité de bout-en-bout** et **système de chaîne de contrôle vérifié** par un organisme tiers
- **Pour le cacao** : les exigences des exploitations agricoles en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Nigeria et au Cameroun sont déjà alignées sur les **exigences du RDUE relatives aux géodonnées**.

Nous sommes également heureux de proposer ces mécanismes **sans frais supplémentaires** à nos partenaires certifiés dans la chaîne d'approvisionnement.

# De questions ?

- N'hésitez pas à aller consulter notre [FAQ](https://www.rainforest-alliance.org/fr/business-fr/certification-fr/rainforest-alliance-soutient-un-detaillant-agricole-conforme-au-rdue/) <https://www.rainforest-alliance.org/fr/business-fr/certification-fr/rainforest-alliance-soutient-un-detaillant-agricole-conforme-au-rdue/>
- Veuillez contacter votre responsable de compte Rainforest Alliance ou contacter notre équipe Customer Success à l'adresse [customersuccess@ra.org](mailto:customersuccess@ra.org).
- Découvrez nos autres chemins vers des [chaînes d'approvisionnement](https://www.rainforest-alliance.org/business/certification/rainforest-alliance-tools-to-promote-deforestation-free-supply-chains/) sans déforestation <https://www.rainforest-alliance.org/business/certification/rainforest-alliance-tools-to-promote-deforestation-free-supply-chains/>